PLU révisé approuvé en date du 26 juin 2019 par délibération du Conseil Municipal

VILLE DE Draveil

Révision du PLU

6.Plan de zonage n°1

Légende

- Corridor alluvial
- Corridor alluvial multitrame
- Corridor de la sous-trame arboree à restaurer
- Alignement d'arbres (L151-23)
- Lisière de 50 m des massifs boisés et forestiers de plus de 100 ha hors site urbain constitué
- Limite de zone
- Emplacement réservé (L.151-41)
- Ensemble de constructions à protéger (L.151-19)
- Espace boise classé (L.113-1)
- plantations et espaces verts identifiés (L.151-23)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (151-6)
- Secteur de hauteur spécifique
- Terrain inconstructible à protéger (L.151-23)
- Zone humide ou présumée humide (L.151-23)
- Construction à protéger (L.151-19)
- Arbre à protéger (L151-23)
- Limite de report de la zone inondable - PPRi de la Seine
- Réservoir de biodiversité
- PPRT zone bleu clair
- PPRT zone bleu foncé
- PPRT zone rouge clair
- Chemin de halage

Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 2° et 3° du Code de l'Urbanisme.

Numéro	Bénéficiaire	Objet
1	Commune	Aménagement d'espaces naturels en bords de Seine
2	Commune	Extension du groupe scolaire Jean Jaurès
3	Commune	Aménagement d'une liaison douce
4	Commune	Aménagement d'une liaison douce
5	Commune	Aménagement d'un carrefour
6	Commune	Aménagement d'un accès public